

## Bon de commande et contrat de production industrielle

Par virgtxin, le 13/06/2016 à 15:55

Bonjour,

je vais travailler avec un sous-traitant (italien) pour faire fabriquer mes produits en grande quantité. J'ai reçu ce qu'ils appellent le contrat de production mais les délais del livraison me semblent excessifs (4 mois maximum), or ils m'assurent que sur le bon de commande, j'aurais des délais bien plus courts (2 mois). Si tel est le cas, qu'est-ce qui prévaut? Le bon de commande ou le contrat de production? (Je n'ai pas pu négocier avec eux ce point là...).

Merci d'avance de vos réponses,

٧.